

DÉLIBÉRATION n° D2026 – 009

Nombre de Conseillers en exercice : 10

présents : 6

votants : 9

OBJET : Affectation des résultats 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **vendredi six mars**

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint, M. JARRY Jean-Jacques, M. BEYLIER Jean-Louis, Mme DUPUY Fabiola

EXCUSÉS : Mme KOERTS Marjorie (procuration à Mme Gueidan) - M. BONNAUD Guillaume (procuration à M. Eymery) - M. GYURITS Alexandre (procuration à M. Beylier) - Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurette GUEIDAN

Le Maire donne lecture de la situation des reports des comptes administratifs 2025 :

Budget Principal			
Section de Fonctionnement:	excédent courant	=	85 378.10 €
Section d'Investissement:	déficit courant	=	- 1 029.13 €
Restes à réaliser	déficit	=	- 32 042.00 €
Besoin de financement de la section d'Investissement = - 33 071.13 €			
Résultat Cumulé à reporter			52 306.97 €
Budget eau			
Section d'Exploitation:	excédent courant	=	21 492.12 €
Section d'Investissement:	excédent courant	=	76 613.43 €
Résultat Cumulé à reporter			98 105.55 €
Budget Assainissement			
Section d'Exploitation:	excédent courant	=	5 163.54 €
Section d'Investissement:	excédent courant	=	26 122.83 €
Résultat Cumulé à reporter			31 286.37 €

Au vu de ces résultats, Madame le Maire propose les affectations suivantes :

Budget Principal :

- Le déficit de la section d'investissement, soit – 1029.13 €, est reporté en balance d'entrée de la section d'investissement du budget 2026.

du *le*

- L'excédent de fonctionnement, soit 85 378.10 €, est affecté en partie, pour un montant de 33 071.13 € au compte 1068 de la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde de 52 306.97 € est reporté en balance d'entrée de la section de fonctionnement du budget 2026.

Budget eau :

- L'excédent d'investissement, soit 76 613.43 €, est reporté en balance d'entrée de la section d'investissement du budget 2026.

- L'excédent d'exploitation, soit 21 492.12 €, est reporté en balance d'entrée de la section de fonctionnement du budget 2026.

Budget Assainissement :

- L'excédent d'investissement, soit 26 122.83 €, est reporté en balance d'entrée de la section d'investissement du budget 2026.

- L'excédent d'exploitation, soit 5 163.54 €, est reporté en balance d'entrée de la section de fonctionnement du budget 2026.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter ces propositions.

Secrétaire de séance

Laurette GUEIDAN

Le Maire,

Annick HUCHET

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10 MARS 2026

Et de sa publication le 10 MARS 2026